

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
COMMUNE DE KIISCHPELT

## CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE N°1\_2025 DU 26 FÉVRIER 2025

Annonce publique : 14 février 2025  
Convocation des conseillers : 14 février 2025  
Présents : Monsieur Kaiser, bourgmestre  
Messieurs Fischbach et Zenner ; échevins  
Messieurs Junker, L'Ortye, Schmit, Schmitz ; conseillers  
Madame Funk, secrétaire  
Absents : Excusés : Madame Zorzi-De Vor, Monsieur Patz ; conseillers

Point de l'ordre du jour

1. **PACTE CLIMAT** – Présentation du rapport annuel par le conseiller climat Marc Steinert

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat ;

Revu sa délibération du 9 juillet 2021 portant accord de principe pour la participation au Pacte Climat 2.0 ;

Considérant que la commune de Kiischpelt s'engage à respecter ses obligations découlant du contrat précité avec l'assistance du conseiller climat interne du service régional auprès du Parc Naturel de l'Our ;

Revu sa délibération du 15 octobre 2021, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 12 novembre 2021 (réf. 57/21/CAC), portant approbation de la convention du 22 juillet 2021 avec le Parc Naturel de l'Our relative au fonctionnement du service régional conseil climat du Parc naturel de l'Our ;

Revu sa délibération du 17 décembre 2021, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 14 janvier 2022 (réf. : 57/22/CAC), portant approbation du Contrat Pacte Climat 2.0 conclu le 9 juillet 2021 entre le collège échevinal de la commune de Kiischpelt, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre ayant le climat dans ses attributions, Madame Carole Dieschbourg et le groupement d'intérêt économique My Energy ;

Considérant qu'aux termes de l'annexe II du Contrat Pacte Climat 2.0 « Phases du programme eea » il faut dresser un rapport annuel « documentant les résultats du suivi annuel » qui doit être validé par le conseil communal ;

Vu le rapport annuel 2024 dressé et présenté par Monsieur Marc Steinert, conseiller climat de la commune de Kiischpelt ;



DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

De valider le rapport annuel documentant les résultats du suivi annuel, tel que stipulé au Contrat Pacte Climat 2.0 susmentionné.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

**Pour expédition conforme,**

**Wilwerwiltz, le** 14.03.2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



# Rapport annuel 2024

Administration communale de Kiischpelt

19.02.2025



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité



An Zesummenaarbecht mat:



Par la présente et conformément au contrat Pacte Climat, l'administration communale de Kiischpelt, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, composé de :

Yves KAISER, bourgmestre ;

Jos Fischbach, échevin ;

Serge Zenner, échevin ;

transmet ci-joint son rapport annuel pour l'exercice 2024.

**Le Rapport Annuel comporte :**

1.  L'original de ce document signé en format PDF ;
2.  Le rapport de la comptabilité énergétique (EnerCoach) de l'année 2023 en format PDF ;
3.  La documentation de la présentation du bilan annuel au conseil communal en format PDF (Procès verbal ou autre preuve de la réunion du conseil communal ainsi que présentation du bilan en format PDF) ;
4.  Le programme d'activités actuel en format PDF ;
5.  Les valeurs annuelles des indicateurs clés des mesures 1.2.3 et 4.1.2 de l'année 2024 :

**Mesure 1.2.3** : Consommation de l'eau sur le territoire communal : **2021= 90,95; 2022= 93,21; 2023= 85,59, 2024= 85,44 (litres/habitant\*jour)**

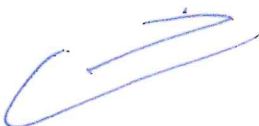
**Mesure 4.1.2** : Part électrique du parc de véhicules communal : 20 %

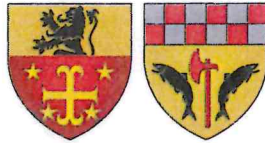
**Les documents en format PDF énoncés ci-dessus sont à envoyer au plus tard jusqu'au 1er mars 2025 à l'adresse mail suivante : [pacteclimat@klima-agence.lu](mailto:pacteclimat@klima-agence.lu).**

Kiischpelt, le 26.02.2025

**Signatures du collège des bourgmestre et échevins**

**et cachet de la commune**





## Vorstellung Klimapaktbilanz 2024 im Gemeinderat

Am 26.02.2025 wurde die Bilanz 2024 mit den Daten aus 2023 im Gemeinderat vorgestellt.

Inhalt der Bilanz ist:

- die Prozentuale Zielentwicklung Klimapakt,
- Veränderungen Klimapakt,
- Verbrauchsauswertung kommunaler Gebäude,
- KPIS (Key Performance Indicators) Erläuterungen und Veränderungen und aktueller Sachstand,
- Lokales Arbeitsprogramm mit detaillierter Besprechung vereinzelter Massnahmen,
- Regionales Arbeitsprogramm mit detaillierter Besprechung vereinzelter Massnahmen.

Kiischelt den 26.02.2025

Schöffenrat